

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE SOLEIL D'OR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Maréchal Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 81, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
8 heures 02 minut. matin, Omnibus.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la France:

Un télégramme de l'Agence continentale annonce que, revenue de sa première impression, l'opinion publique en Italie augure aujourd'hui favorablement de la nomination de M. Drouyn de Lhuys.

Nous recevons de Turin, par une dépêche particulière, les informations suivantes:

Les ministres, dans un conseil tenu le 18, auraient résolu de rester aux affaires, sans se séparer de la politique française.

En conséquence, on convoquerait prochainement le Parlement; on lui exposerait franchement la situation: on développerait les raisons qui ne permettent pas à l'unité d'avoir Rome pour capitale avant que l'Italie ait pu s'entendre directement avec la papauté, ce qui ne peut être que l'œuvre du temps, et on proposerait de transporter à Florence le siège du gouvernement italien.

À la suite de cette réunion, le bruit qui s'était répandu de la démission de M. Rattazzi et de ses collègues a cessé.

Nos dernières correspondances de Rome font pressentir la retraite de Mgr de Mérode.

On mande de Turin, que la presse regarde généralement la démission de M. Thouvenel, comme un événement fâcheux pour l'Italie.

La Discussion dément le bruit de la démission du ministre. Elle dit qu'il n'y a aucune raison pour le ministre de se retirer. S'il le faisait par suite de la retraite de M. Thouvenel, ce serait un acte de faiblesse en même temps qu'une inconvenance à l'égard de la couronne et du parlement. La Discussion ajoute que la modification ministérielle qui a eu lieu en France doit être considérée seulement comme une halte dans la question romaine et non comme un recul et qu'elle doit apprendre, du reste, aux Italiens à compter davantage sur eux-mêmes et moins sur les autres. — Havas.

Le Times dit que la retraite de M. Thouvenel est un acte sérieux prouvant que l'Empereur a pris la résolution de maintenir l'occupation de Rome. On ne doit plus songer aujourd'hui, dit le Times, à l'évacuation de cette capitale par les troupes françaises.

La nomination de M. Drouyn de Lhuys, a produit, à Madrid, une vive sensation. La Epoca et d'autres journaux expriment la crainte que la France ne déclare le traité de Londres rompu et ne fasse du Mexique une colonie française. — Havas.

On écrit de Londres le 17 octobre:

Le meeting garibaldien, annoncé depuis quelques jours, a eu lieu aujourd'hui dans London-Tavern. La salle était comble. La police a empêché d'entrer un grand nombre de personnes. M. Western Wood, membre du parlement, présidait la réunion. Le nom de Garibaldi a été salué, dans le discours de M. Wood, par de vifs applaudissements, tandis que la mention du refus du lord-maire relativement à la présidence du meeting a provoqué des grognements et un tapage interminables. La première résolution, exprimant les sympathies anglaises pour Garibaldi, a été proposée par M. Morley, qui a dit que l'Angleterre avait toujours éprouvé les plus vives sympathies pour la cause italienne et pour Garibaldi. L'orateur a raconté la vie de Garibaldi et a parlé des mobiles généreux qui avaient toujours inspiré sa conduite. Il a été fort applaudi. La première résolution a été adoptée à l'unanimité. M. Taylor, membre du parlement, a dit qu'il avait vu Garibaldi à la Spezia et que le héros l'avait chargé d'exprimer sa reconnaissance à l'Angleterre. M. Taylor a parlé avec violence contre l'occupation française à Rome. La deuxième résolution, proposée par M. Parry, avait pour objet de constater que l'occupation française à Rome était dangereuse pour la paix européenne et violait le principe de non-intervention. Elle a été soutenue par MM. Montague, Chambers, Barker et a été, comme la première, adoptée à l'unanimité. Un mémoire exprimant les vues du meeting doit être adressé à lord John Russell. — Havas.

Un télégramme de Vienne, du 18 octobre, annonce que le ministre des finances, M. de Plener, a déposé à la chambre des députés un projet de loi pour l'augmentation des impôts, pendant les années 1863, 1864 et 1865: l'exposé de la situation financière, fait par le ministre, se résume ainsi: Le déficit de 1862 reste à 25 millions de florins, par conséquent au dessous des prévisions. L'exercice 1863 commencera avec une réserve de 22 millions. Il ne sera pas nécessaire de recourir à un emprunt si la chambre vote l'augmentation d'impôt et la loi relative à la Banque. — Havas.

Un décret impérial publié à Saint-Petersbourg, le 18 octobre, établit des accusateurs et des défenseurs publics auprès des tribunaux. Une ordonnance du gouverneur général de Wilna met fin à l'état de siège dans cette province. La défense de porter des armes reste néanmoins maintenue et les délits contre l'Etat continueront à être jugés par les tribunaux militaires. — Havas.

Les nouvelles de New-York, du 6 octobre, annoncent que quarante mille confédérés, sous les ordres de Price et de Van Dorn, ont attaqué à Corinth (Mississippi) le corps fédéral de Rosenkranz. La bataille a duré deux jours. Le rapport de Rosenkranz, en date du 3, dit que les insurgés ont été repoussés avec de grandes pertes et que l'ennemi est en pleine retraite; et a dû abandonner ses morts et ses blessés sur le champ de bataille. Les fédéraux ont fait aussi des pertes sérieuses, surtout en officiers; mais leurs pertes ne sont pas comparables à celles de l'ennemi. Les fédéraux poursuivent les confédérés. — Havas.

On écrit de Shanghai, le 4 septembre, que la division chinoise du général Ward s'est heureusement tirée de la position dangereuse où elle se trouvait. Les insurgés ont attaqué Shanghai et ont mis le feu à quelques villages des environs, mais ils ont été repoussés avec des pertes considérables.

Le prince Kong a été atteint du choléra. L'armée impériale a quitté Nankin en laissant quelques jonques de guerre dans la rivière.

FABLETTON.

EDMÉE

(Suite.)

XXVIII. — LARMES ET REGRETS.

En recevant la confidence de l'amour d'Anaïs pour son mari, Edmée éprouva un de ces ravissements que connaissent, seules, les jeunes filles qui ont aimé et tremblé, un moment, de voir leur échapper celui qui, le premier, fit battre leur cœur du divin sentiment de l'amour.

La première pensée de la jeune fille fut de s'élaner sur les traces de la mère Marie; mais elle réfléchit qu'elle devait être arrivée chez la Jeanne et que, si elle avait trouvé celle-ci chez elle, — ce qui était probable, — le mal était fait, elle avait abordé la question de renvoi de « M. Planturose » que si le hasard voulait que la Jeanne fût absente, la mère Marie, qui avait montré tant de répugnance à l'aller trouver, n'attendrait pas son retour; mais au contraire saisirait cette occasion pour gagner du temps et se hâterait de venir lui apprendre qu'elle n'avait pas trouvé la Jeanne à la maison.

La jeune fille avait donc renoncé à l'idée de courir après la mère Marie et s'était bornée à faire des vœux pour que la Jeanne fût absente.

Puis, pouvait-elle quitter ainsi brusquement cette jeune femme, qui venait lui confier son premier chagrin d'amour et lui demander le doux baume de ses conseils de vierge, pour la blessure de son cœur endolori?

C'eût été bien mal reconnaître l'ineffable joie qui était résultée pour elle de l'aveu de la belle visiteuse et l'avait guérie de sa jalousie, comme par enchantement.

Elle resta donc et écouta la douce complainte de la belle cousine, à laquelle elle donna un si bon conseil, pour rentrer en grâce auprès de son mari.

Le récit de la jeune femme et son charmant babil, en fournissant un aliment à la pensée d'Edmée, l'avaient, un moment, détournée de l'aimable perfidie tramée par elle contre Valentin. Mais, lorsqu'elle se retrouva seule, elle revint bientôt sur l'œuvre de haine conçue par elle, et en mesura l'étendue avec épouvante.

D'abondantes larmes coulerent de ses yeux et elle se prit à regretter amèrement ce qu'elle avait fait.

Puis son imagination, surexcitée, lui représenta le jeune commis de son père renvoyé sans motifs par la Jeanne ou, ce qui était pis encore, pour des raisons capables de les couvrir tous deux de ridicule; l'hôteesse

du Soleil-d'Or, la seule auberge du pays, refuserait de le reprendre en pension, à aucun prix, et alors où irait-il loger et prendre ses repas? Il accepterait une place sous le premier toit venu et se contenterait d'une nourriture grossière, insuffisante, malsaine; sa santé en souffrirait: qui sait même s'il ne trouverait pas la mort à cette table du hasard? Et ce serait elle, Edmée, qui l'aurait tué! et la famille de sa victime lui apparaissait tout en larmes et venait lui demander compte de la mort du pauvre enfant... Que répondrait elle à ces cœurs brisés, — père, mère, cœur?

Une lueur d'espoir lui restait, c'était que la mère Marie n'eût pas trouvé la Jeanne chez elle...

En ce moment un bruit de sabots se fit entendre dans le corridor...

Edmée bondit comme un jenne faon vers la porte: elle avait reconnu les pas de sa nourrice!

C'était, en effet, la mère Marie, qui revenait de mission...

— Eh bien! lui cria la jeune fille, aussitôt que la bonne vieille fut entrée?...

— Ah! mon Aimée! mon Aimée!

— J'écoute...

— Les jambes me rentrent dans le corps.

— Ta nièce!...

Les mahométans de Shensi se sont révoltés et ont insulté les personnes professant d'autres religions que la leur.

Le choléra fait des ravages dans les provinces du Nord de la Chine; il en résulte une suspension dans les affaires commerciales. — Havas.

L'Empereur a adressé à M. Thouvenel la lettre suivante :

« Saint-Cloud, 15 octobre 1862.

« Mon cher monsieur Thouvenel, dans l'intérêt même de la politique de conciliation que vous avez loyalement servie, j'ai dû vous rem- placer au ministère des affaires étrangères; mais en me décidant à me séparer d'un homme qui m'a donné tant de preuves de son dévouement, je tiens à lui dire que mon estime et ma confiance en lui n'en sont nullement altérées. Je suis persuadé que, dans toutes les positions que vous occuperez, je pourrai compter sur vos lumières comme sur votre attachement, et je vous prie de votre côté de croire toujours à ma sincère amitié.

» NAPOLÉON. »

On lit dans le *Moniteur* :

« M. le prince de La Tour d'Auvergne, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Prusse, est nommé notre ambassadeur près le Saint-Siège, en remplacement de M. le marquis de La Valette, dont la démission est acceptée.

« M. le baron de Talleyrand-Périgord, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges, est nommé en la même qualité près S. M. le roi de Prusse, en remplacement de M. le prince de La Tour d'Auvergne.

« M. le comte de Sartiges, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Pays-Bas, est nommé en la même qualité près S. M. le roi d'Italie, en remplacement de M. Benedetti, appelé à d'autres fonctions.

« M. Baudin, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Suède et Norvège, est nommé en la même qualité près S. M. le roi des Pays-Bas, en remplacement de M. le comte de Sartiges.

« M. Fournier, secrétaire de première classe, est nommé notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Suède et Norvège, en remplacement de M. Baudin.

La partie officielle du *Moniteur* contient une loi par laquelle il sera créé, en dehors du budget ordinaire de l'Etat, un fonds affecté spécialement aux dépenses du budget extraordinaire. Ce fonds sera fixé, chaque année, par une loi qui autorisera en même temps les dépenses auxquelles il sera affecté. Les ressources affectées au budget extraordinaire de l'exercice 1863 sont évaluées à la somme totale de 121,114,500 fr. Par conséquent, il est ouvert aux ministres, pour les dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 1863, un crédit de pareille somme.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : En conférant, par décision du 14 de ce mois,

— J'en ferai une maladie.
— Quelle nouvelle? la Jeanne?... M. Planterose?...
Parle donc, mais parle donc!
— Tu ne me donnes pas le temps de me reconnaître...
— Ah! tu me fais mourir...
— Eh bien! c'est arrangé!
— Quoi? arrangé?
— Ce que tu sais?
— Des détails, des détails...
— La Jeanne a consenti à renvoyer M. Planterose.
— Renvoyer!...
— C'est le mot dont tu t'es servie, mon enfant.
— Le mot m'est échappé, c'est vrai; mais je l'ai bien vite retiré...
— A consenti à se séparer de M. Planterose, si tu veux...
— Se séparer!... ne dirait-on pas qu'ils sont mari et femme...
— A remercier M. Planterose, si tu aimes mieux... Je m'y perds.
— Et, cela, sur tes instances, sur ta demande?
— Sur les représentations que je lui ai adressées, pour te faire plaisir, car le ciel m'est témoin que, dans cette affaire, je n'ai pas agi de mon estoc...
— Mais bien d'après mes conseils?
— Mais bien d'après tes conseils...

le commandement du 4^e corps d'armée à S. Exc. le maréchal Canrobert, et celui du 3^e à S. Exc. le maréchal duc de Magenta, l'Empereur a, en même temps, statué :

Que le 2^e corps resterait provisoirement sans commandement;

Que son état-major serait dissous;

Et que, jusqu'à nouvel ordre, les généraux commandant les deux divisions territoriales (3^e et 4^e) qui le composent correspondraient directement avec le ministre.

On annonce que le Sénat et le Corps-Législatif seront convoqués pour le 15 janvier prochain.

Le conseil d'Etat, qui rentre le 20, sera immédiatement saisi de l'examen du budget de 1864, dont tous les éléments sont déjà concentrés dans les mains de M. le ministre des finances.

(La France.)

FAITS DIVERS.

Un banquet somptueux a eu lieu samedi soir à Marseille, dans les salles des nouveaux docks pour l'inauguration des services des paquebots de l'Indo-Chine; M. Behic, directeur général des Messageries, présidait la réunion. Il avait à sa droite M. le ministre des finances, et à sa gauche Mgr l'évêque de Marseille. Les convives étaient au nombre de trois cents.

M. Behic a porté un toast à l'Empereur.

— On écrit de St-Ouen (Indre-et-Loire), le 14 octobre, à la France :

« Je viens d'être le témoin d'une catastrophe épouvantable et dont voici les principaux détails :

« M. l'abbé Maille, curé de Cangy (Indre-et-Loire), avait invité une trentaine de personnes à venir célébrer avec lui le cinquantième anniversaire de sa prêtrise. Une grand'messe solennelle avait été chantée par le vénérable curé et elle avait été suivie d'un *Te Deum* d'action de grâces. Les invités s'étaient ensuite rendus dans une chambre haute du presbytère, où un déjeuner avait été préparé à leur intention. Parmi les convives se trouvaient plusieurs notabilités ecclésiastiques du diocèse de Tours, divers gentils-hommes du voisinage, ainsi que MM. Bodin, l'un maire de Limeray, et l'autre notaire dans la même localité. On venait de servir le potage, quand tout-à-coup la cousine du curé du Cangy entre dans la salle à manger et, d'une voix tremblante :

« — Messieurs, dit-elle, il faut vous hâter de sortir tous d'ici, car... »

« Elle n'eut pas le temps d'achever. Aussitôt un affreux craquement se fait entendre; le plancher tout entier s'effondre et engloutit vingt-quatre personnes, au milieu d'un nuage de poussière et d'un effroyable pêle-mêle de tables, de chaises, de verres, d'assiettes et de plats! Par un bonheur providentiel, je restai debout, avec plusieurs autres sur une grosse poutre transversale qui longeait l'extrémité de la pièce, et je pus m'échapper sain et sauf de cet immense danger, dont je ne puis rendre toute l'horreur. On retira des décombres les malheureux convives, couverts de poussière et baignés de sang.

— Je t'ai exprimé des craintes, des appréhensions, c'est vrai; mais tu étais libre de tes actes... Et, dans tous les cas, il était de ton devoir de me faire des observations, si tu ne partageais pas mon sentiment.
— Des observations?
— Des observations...
— Mais je t'en ai fait des masses, d'observations, ma fille; je n'ai fait que ça... Seigneur Dieu!
— Car, enfin, de quel droit me mêle-tu d'une chose qui ne me regarde pas? La Jeanne et M. Planterose sont libres de leurs actions... Je n'ai aucun droit sur eux.
— C'est ce que je te disais.
— Et, d'ailleurs, la différence d'âge qui existe entre eux leur permet d'habiter sous le même toit...
— Sans que personne y trouve à redire.
— La Jeanne pourrait être la mère de M. Planterose.
— Plutôt deux fois qu'une.
— Tu as donc eu tort de lui conseiller, — à la Jeanne de remercier son pensionnaire.
— J'ai eu tort... de t'obéir?
— Car c'est une affaire résolue, dis-tu? Mais j'y pense!... Ah! nous perdons un temps précieux... Ta nièce n'a pas dû encore parler à M. Planterose...
— Qui sait?
— Non, Non! M. Planterose doit encore être à la fabrique... Tu vas retourner chez la Jeanne...
— Retourner chez la Jeanne!

« Cinq à six d'entre eux ont des blessures fort graves, notamment M. l'abbé Rabion, curé d'Amboise; M. l'abbé Mabile, chanoine titulaire du chapitre métropolitain de Tours; M. le curé de Cangy, M. de Sains et M. Tallot. Bon nombre d'autres sont plus ou moins grièvement contusionnés.

« On ne saurait trop louer le courage de M. le docteur Bodin qui, blessé lui-même, oubliant ses propres souffrances pour ne s'occuper que des premiers soins à donner aux autres.

« L'événement de Cangy a profondément ému les populations voisines, qui ne peuvent s'expliquer comment le conseil municipal de cette commune a refusé, tout dernièrement, de voter, comme urgentes, les réparations que le curé demandait pour son presbytère.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE LAFAYETTE.

Emission de 250,000 actions de 100 francs.

La Société a pour objet la construction de Maisons sur 23,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Lafitte, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues, sur la rue Lafayette et les voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr., nets de frais.

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très-fructueuses et très-sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie Immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète; elle a distribué 10 0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

25 francs payables en souscrivant.
25 — à la répartition.
25 — le 15 janvier 1863.
25 — le 15 avril 1863.

La souscription est ouverte chez MM. ARDOIN, RICARDO et C^{ie}, banquiers, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de Société et tous autres renseignements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dernièrement la société de Cholet assistait à un brillant concert auquel prenaient part trois artistes étrangers à cette ville. Deux appartenaient à Saumur, et nous nous faisons un plaisir de publier le compte-rendu de cette soirée que nous donne l'*Intérêt public* de Cholet.

« Deux héros de ce concert, dit cette feuille, tout le monde les connaît, tout le monde sait, à trente lieues à la ronde, ce que sont et ce que valent MM. P... et Brück, que Saumur s'enorgueillit à bon droit de compter parmi ses habitants.

« Le Noël, d'Adam, les Stances à l'éternité, le

— Tout de suite... et la prier de ne rien dire à M. Planterose, de continuer à le garder en pension, et d'en avoir toujours bien soin, plus soin que jamais.

— Ah! mon Dieu! que va-t-elle penser de moi; pour quoi vais-je passer à ses yeux?... pour une femme qui a perdu la tête, assurément.

— Tu lui diras que tu avais rêvé ce que tu lui as dit, qu'il ne court aucun bruit sur son compte, ni sur celui de M. Planterose, que l'on trouve, au contraire, qu'elle fait très-bien...; enfin, tu lui diras, ce que tu voudras; l'essentiel, c'est que tu la dissuades de remercier M. Planterose.

On gratta en ce moment à la porte, puis un instant après, on entendit une petite voix flûtée appeler : « La mère Marie! la mère Marie! »

La bonne vieille alla ouvrir.

— C'est Fanchette, s'écria-t-elle.

— Oui, c'est moi.

— Que veux-tu, mon bijou?

— C'est une paire de bas... pour vous.

— Pour moi?

— Oui.

— Je n'attends pas de bas.

— C'est la Jeanne qui m'a dit comme ça : « Fanchette, porte cette paire de bas à ma tante... tout de suite. Je te donnerai des noisettes, quand tu seras revenue, parce que si je te les donnais à présent, tu t'amuserais à les

Barbier de Grenade, les duos de Mazaniello et des Gardes françaises, et les deux bluettes Tout ce qu'on perd et Boire et aimer, ont été parfaitement chantés et couverts d'applaudissements frénétiques. L'enthousiasme de l'auditoire a été plusieurs fois poussé à l'excès, ce qui nous fait un devoir de dire que ces manifestations trop fréquentes dérangent autant celui qui chante ou joue, que celui qui écoute. Ne serait-il pas suffisant d'applaudir à la fin des morceaux? car, en vérité, battre des mains après chaque couplet, après chaque phrase musicale, c'est vouloir perdre des notes qui seraient bien plus douces à l'oreille qu'un bruit qui est l'antipode de l'harmonie.

» MM. P... et Brück sont deux chanteurs distingués : leurs voix ont de l'ampleur, de la souplesse ; elles sont vibrantes, tour à tour vigoureuses et légères, toujours sympathiques. Cholet leur a fait une véritable ovation, qui suffirait pour les classer parmi les étoiles de la province, si leur réputation n'était faite depuis longtemps déjà.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse au plus haut degré les familles des militaires sous les drapeaux. C'est la constitution définitive d'une commission chargée de faire un relevé statistique médical de l'armée.

Cette commission, créée en 1851, n'avait pas encore régulièrement fonctionné ; des modifications ont été introduites dans son organisation, et aujourd'hui elle est définitivement instituée. Par cette institution, l'administration de la guerre et les familles seront régulièrement et sérieusement édifiées, et seront mises en garde contre toutes les nouvelles exagérées et fâcheuses.

Un premier rapport vient d'être adressé au ministre par la commission sur la mortalité dans l'armée en 1861, et l'on peut déjà se faire une idée de l'importance des services que cette institution peut rendre.

Nous avons déjà annoncé, dit le journal de *Maine-et-Loire*, que l'on s'occupait très-activement, au ministère de l'intérieur, d'un travail important, destiné à doter d'une station télégraphique les chefs-lieux de canton et les communes les plus importantes de l'Empire.

Autrefois, l'administration des lignes télégraphiques demandait aux municipalités qui désiraient jouir des avantages du télégraphe, un local composé de cinq ou sept pièces pour loger convenablement les bureaux et le personnel de la station ; plus tard, elle devint plus exigeante, puis, comme l'on ne peut aujourd'hui obtenir de station à moins de donner le même local, garantissant un minimum de 2 ou 3,000 fr. selon l'endroit, représentant les appointements du personnel, et enfin faire les frais d'embranchement du fil électrique de la station à la ligne.

Il était donc impossible, on le voit, à la plupart des petites villes de remplir ces conditions, quels que fussent leur désir et leur besoin, au point de vue de leurs relations commerciales, d'avoir une station télégraphique.

On en serait sans doute resté là, si quelques

maires n'avaient pensé à offrir à l'administration le concours du secrétaire et du concierge de la mairie, qui, moyennant une légère rétribution, accepteraient ce surcroît de travail, et un local, c'est-à-dire une pièce de l'hôtel-de-ville, pour y établir les appareils.

L'administration, après avoir accueilli en principe et avec empressement cette proposition, n'avait plus qu'à rechercher l'appareil le plus simple pour être mis entre les mains de ces nouveaux employés par trop novices pour se servir de l'appareil de Morse.

On semblait s'être arrêté à l'ancien cadran à lettres et à chiffres employé en ce moment par les compagnies de chemins de fer. Mais, dans sa visite à l'Exposition de Londres, M. le directeur général des lignes télégraphiques a examiné avec la plus grande attention l'appareil de MM. Digne frères, horlogers à Paris, et il pourrait bien se faire que son choix se fixât sur lui.

En effet, rien n'est plus simple et plus ingénieux que le télégraphe de M. Digne, écrivant lui-même ses dépêches sans le moindre oubli, sans la moindre faute. Du reste, le public se porte en foule à l'Exposition de Londres, aux expériences qui se font chaque jour, pour voir se dérouler d'elles-mêmes, sous ses yeux, ces minces bandes de papier qui sont autant de dépêches portant leur télégramme en lettres connues.

Le travail, en préparation au ministère de l'intérieur, sera terminé à la fin de l'hiver. Nous avons donc l'espoir à peu près certain de voir au printemps prochain, nos principaux chefs-lieux de canton, surtout ceux qui sont situés sur une ligne établie, profiter des bienfaits de la télégraphie privée.

On écrit de Chemillé au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un brillant météore s'est manifesté le 14 octobre, à 7 heures 25 minutes du soir, dans la partie occidentale du ciel.

« Un bolide, de la grosseur d'une boule ordinaire, fit une irruption soudaine dans notre horizon, éclairant l'espace d'une lumière vive et bleuâtre, semblable aux éclairs de la foudre.

« Le phénomène dura quelques secondes seulement, durant lesquelles le météore s'éloigna de l'est vers l'ouest en diminuant graduellement d'intensité, puis disparut.

« Ce qui a dû frapper l'observateur, c'est la rapidité avec laquelle le volume apparent de l'astéroïde diminuait, effet que l'on ne peut s'expliquer qu'à raison de son énorme vitesse relative.

« Si nous remarquons, en effet, que la terre se meut elle-même autour du soleil avec une vitesse d'environ 30,000 mètres par seconde, en admettant une vitesse seulement égale et en sens contraire pour le bolide, notre éloignement doit augmenter de 60,000 mètres, ou 15 lieues par seconde, et l'on conçoit que la faible portée de notre vue ne permette pas de le suivre. Si rapide qu'il soit, cependant, un phénomène de cette nature impressionne toujours vivement celui qui en est témoin et vient changer, pour un instant du moins, le cours de ses pensées.

Ce même météore a été vu à Saumur ; il a parcouru l'espace, laissant derrière lui une suite d'étincelles, comme une fusée d'artifice. Il semblait qu'il fût tombé à peu de distance du spectateur.

VILLE DE SAUMUR.

RECRUTEMENT de la classe de 1862. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur les tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront défrétés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils sont, après l'expiration de la peine, inscrits

en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 octobre 1862.
Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que cette année, à cause de la solennité de la fête de la *Toussaint*, le marché qui devrait se tenir le samedi 1^{er} novembre, se tiendra le vendredi 31 octobre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 octobre 1862.
Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 19 octobre. — On prétend que la nomination de M. Drouyn de Lhuys paraît avoir inspiré à Rome des idées de conciliation. On parle aussi de la retraite de M^{re} de Mérode. Mais ces deux nouvelles méritent confirmation.

Le conseil d'Etat a fait sa rentrée aujourd'hui, sous la présidence de M. Baroche.

Turin, 19 octobre. — Dans un article intitulé : *De quelle manière on ne va pas à Rome*, la *Discussion* expose la marche suivie par le ministre Cavour dans la question romaine, et rappelle ensuite la conduite du ministre Ricasoli, qui, jusqu'au dernier moment et même après s'être brouillé avec l'Empereur des Français, continua à bercer le pays de l'espoir d'obtenir dans peu de temps l'évacuation de Rome.

La *Discussion* ajoute que ces précédents forcèrent le ministre Rattazzi à suivre dans les premiers temps la même route. Elle en conclut que ce n'est pas la faute de M. Rattazzi si on a trop espéré, et qu'à présent ce n'est pas par une crise ministérielle, mais au contraire par l'accord entre toutes les fractions du parti libéral modéré, qu'on peut donner à l'Italie la force et l'autorité morale qui lui feront rendre justice entière par la France et par l'Europe.

Les nouvelles de la santé de Garibaldi sont toujours peu rassurantes.

Le *Movimento*, de Gènes, déclare que la lettre de Garibaldi aux Suédois, publiée par la plupart des journaux, n'est nullement authentique.

On assure que la convocation du parlement est très-prochaine.

Les avis de Naples confirment l'évasion de Mgr Ceratiempo. — Havas.

Saint-Nazaire, 19 octobre. — Le paquebot *Vera-Cruz* est arrivé à midi, ayant à bord 56 passagers, parmi lesquels l'amiral Roze.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

Vera-Cruz, 18 septembre. — Le général Forey est attendu dans deux ou trois jours.

Zaragoza, le général en chef de l'armée mexicaine est mort du typhus, le 7, à Puebla. Il est remplacé par Gonzalez Ortega, président de la Cour Suprême. Juarez et l'ex-président Comonfort se sont réconciliés. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 18 octobre 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Londres. — Anniversaire millénaire en Russie. — Le journal d'Anne Rodway (nouvelle). — La Mode. — La clef des champs. — Jean-Joseph Vadé. — Ancien pont de Charenton. — Notice sur le château de Pierrefonds. — Chronique musicale. — Fabrique de meubles de M. Leglas Maurice, à Nantes. — Hôtel Victoria, à Pau, place Royale.

Gravures : Le meeting de Hyde-Park, à Londres, le 5 octobre. — Inauguration du monument millénaire à Novgorod (Russie). — Monument millénaire de la fondation de l'empire russe. — Illumination à Saint-Petersbourg, devant l'église de Kazan. — Modes d'automne. — La récolte des pommes. — L'ancien pont de Charenton démolí. — Château de Pierrefonds. — Porte-armes de M. Leglas-Maurice, à Nantes. —

manger en route, et tu ne me ferais pas ma commission.

— C'est donc bien pressé...

— Je ne sais pas.

— A lons ! c'est bien ! ça s'éclaircira plus tard. Voilà un bon pour t'acheter une brioche, dimanche, à la sortie de la messe... Ne le dépense pas avant, au moins !

— Oh ! non... Je connais justement une femme près de chez nous, qui en vend, — des brioches.

— Elles ne sont pas bonnes, celles-là.

— Oh ! si ! mère Marie...

Et l'enfant sortit, toute joyeuse du sou qu'elle venait de recevoir et qui ne dut pas rester long-temps dans ses petites mains.

A peine Fanchette avait-elle disparu que la mère Marie, comme obéissant à un pressentiment, s'était hâtée de déplier la paire de bas qui lui était envoyée par sa nièce.

Un billet s'en échappa et tomba à terre.

— Un papier, s'écria-t-elle, en le ramassant, je m'en doutais... Ces bas devaient cacher quelque mystère. La Jeanne m'écrit, elle aura manqué de pain à cacher et elle a employé ce moyen, et c'est bien penser, car Fanchette pouvait en route donner à lire le papier qu'elle portait... Cet âge est si confiant... Tiens, mon Aimée, vois ce que m'écrit ma nièce.

(La suite au prochain numéro.)

Grand hôtel Victoria, à Pau. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 18 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.) 20 03	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k. 19 28	Paille hors barrière	28 66
Seigle 11 50	Foin	62 70
Orge 12 —	Luzeine (les 750 k.)	58 50
Avoine (entrée) 8 88	Graine de trèfle	—
Fèves 15 50	— de luzeine	—
Pois blancs 21 20	— de colza	29 —
— rouges 17 20	— de lin	27 —
Cire jaune (30 kil) 16 0	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin. 60 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis 30 —	— cassées (50 k)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité 240 à 250
Id.	2 ^e id. 125 à 130
Ordin. environs de Saumur, 1861	1 ^{re} id. 115 à »
Id.	2 ^e id. 105 à »
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id. 110 à »
Id.	2 ^e id. 105 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 ^{re} id. 105 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
La Vienne, 1861	80 à 90
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1861	120 à 120
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 250 à »
Id.	2 ^e id. 125 à 140

Varrains, 1861	115 à 125
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 130 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Restigny 1861	135 à »
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 110 à »
Id.	2 ^e id. 108 à »

BOURSE DU 18 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 71 05.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 98 00

BOURSE DU 20 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 71 55.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 50.

P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Écho Saumurois ou le Courrier de Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Au château de Brézé, le dimanche 26 octobre 1862, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES, Peupliers et Bouillards, dépendant de la terre de Brézé,

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés :

- 1^o La Coupe de la Charbonnière, contenant 15 hectares.
- 2^o La Coupe des Semis-d'Asnières, contenant 6 hectares 97 ares 87 centiares.
- 3^o La Coupe des Semis-de-Maigné, contenant 9 hectares 92 ares 81 centiares.
- 4^o La Coupe des Blosses, contenant 17 hectares 68 ares 11 centiares.
- 5^o Cent pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Petite-Sablonnière.
- 6^o Cent cinquante pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Cerisiers.
- 7^o Deux cent soixante pieds de peupliers et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans l'Allée-de-l'Île.
- 8^o Quatre-vingts pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés sur le chemin de la Cossonnière.
- 9^o Deux cent vingt-quatre pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Fouquelière.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté les deux dernières, dont l'une est située dans la commune de Chacé et l'autre dans la commune d'Épiéds. S'adresser, pour voir ces différentes coupes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (484)

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE, avec beau jardin, clos de vigne, etc., faubourg de Nantilly, route de Varrains. S'adresser à M^{me} veuve ORTHIEN, du vendredi au lundi de chaque semaine. (485)

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS.

Le samedi 25 octobre 1862, à midi, dans le manège des écuers de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente aux enchères de 53 chevaux réformés, provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

On paiera comptant et 5 pour cent en sus.

Le Receveur des Domaines, GIQUEL. (507)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Foucharde, occupée par M^{me} Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

L'ENCRE INOXYDANTE DE PASQUIER.

Pharmacien à Saumur, est sans contredit, la meilleure de toutes les encre. — Prix, pour les bureaux, 1 fr. 25 c. le litre. (440)

AVIS IMPORTANT VINAIGRE E. GOUDRAY A LA VIOLETTE

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.



ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Als. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINE

Rue Cassini, 45, à Paris. DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ A RENDU POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRITATION DE POITRINE. Un Rapport officiel constate que cette Pâte ne contient pas d'opium. Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^{re} à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dépôt dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balseau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. Chassepied, coiffeur-parfumeur. (470)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchet frères » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 50 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à ce de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide, c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages con-olident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés eminentement nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes ptes étrangères. — Il est reformé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

Politique, Scientifique et Littéraire.

Une association, composée de membres du Sénat, du Corps Législatif, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, de propriétaires et d'industriels, s'est constituée par acte authentique devant M. Mocquard, notaire à Paris, pour la fondation d'un grand journal quotidien, sous le titre de LA FRANCE politique, scientifique et littéraire.

Le capital, divisé en quatre vingt parts de dix mille francs chacune, est entièrement souscrit M. D. POLLENAIS, membre du Conseil général des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction du nouveau journal; ont été exposés dans un travail de M. le vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, Sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

LA FRANCE a associé, dans sa collaboration, aux écrivains politiques et littéraires les plus compétents, des Sénateurs, des Députés, des membres de l'Institut et plusieurs professeurs éminents de nos Facultés.

Ce journal paraît le soir et est imprimé dans le format des plus grands journaux en caractères entièrement neufs.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n° 10, Faubourg Montmartre. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

PARIS:	DÉPARTEMENTS:
3 mois 15 fr. 50	3 mois 16 fr. »
6 mois 27 »	6 mois 32 »
1 an 54 »	1 an 64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

TRAITE DE L'AMELIORATION DES LIQUIDES

Tels que vins, alcools, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, kirchs, bières, sirops, cidres, poirés et vinaigrés, contenant la manière de les fabriquer, améliorer, clarifier et conserver, ainsi que l'art de déguster, reconnaître et classer les vins, etc., etc., 1 vol. grand in 18, 3 fr. et 3 fr. 20 c. franco par la poste.

Envoyer un mandat de poste, ou des timbres poste à 20 c., à M. LEBEUF, quai Saint-Michel, 32, à Paris.

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Goudray